

BRAILLANAISES,
BRAILLANAIS,
Bonjour.

Aujourd'hui, le haut débit ; demain le très haut débit, couplés avec le développement durable, voudraient que notre Echo Brailanais soit dématérialisé. Mais pour l'heure, nous en sommes toujours à « l'âge de papier » ; et dans ce numéro, vous trouverez, outre un retour sur les décisions du Conseil Municipal depuis le 05/02/2010, un article concernant la consommation d'eau potable dans notre commune, un autre sur ce qui pourrait être notre technique d'assainissement dans un avenir très proche et une information relative aux diverses activités du Comité des Fêtes.

L'EAU POTABLE A BRAILLANS :

Depuis 1967, il suffit de tourner le robinet pour bénéficier d'une eau abondante et d'une qualité assurée depuis l'année 2000 (année de l'alimentation en continu sur le feeder syndical Marchaux-Braillans et de la suppression du réseau).

La majorité d'entre nous n'a pas connu les difficultés liées à l'approvisionnement en eau potable et nous agissons avec ce produit comme on nous l'a appris depuis des décennies, en consommateur.

Je paie, donc je peux consommer ; mais payons-nous le vrai prix de l'eau ?

Avec les sécheresses qui sévissent et pas seulement sur le continent africain, mais aussi en Europe, voire certaines régions françaises, notre comportement évolue ; dans cette optique, les lois du Grenelle de l'Environnement favoriseront nos actions responsables et notre attitude éco-citoyenne.

INFORMATION SUR L'EAU :

- Le coût de l'eau :

En incluant la redevance de pollution de l'eau d'origine domestique, dont le produit est versé à l'Agence de l'Eau, le coût d'un m³ d'eau s'élève à 1.044 €.

Le montant du coût de l'eau seul, soit 0.93 €/m³ est voté en Conseil Municipal à partir :

- du coût facturé par le Syndicat des Eaux de Marchaux-Braillans (0.70 €/m³)
- du coût des charges de fonctionnement
 - surpresseur : chauffage, alimentation des pompes
 - entretien du réseau et du surpresseur
 - analyses d'eau.

Ce coût est certes inférieur à de nombreuses autres communes mais il n'inclut pas le coût de l'assainissement (voir § suivant), car à Braillans, compte-tenu de la situation géographique du village, l'assainissement est individuel. A Besançon, par exemple, le coût de l'assainissement (collectif) représente une majoration de 72 % du prix du m³ d'eau...

- La réglementation sur l'eau :

Dans un souci du respect de la réglementation, nous ne pourrions pas rester plus longtemps sans un service de contrôle de l'assainissement individuel ; outre les contraintes matérielles, ce service aura forcément des conséquences financières pour chaque foyer. Nous réfléchissons actuellement à la mise en place d'un système

équitable entre les nouveaux logements dont l'assainissement est aux normes et les logements plus anciens où les installations devraient être corrigées ou remplacées.

- Quelques chiffres :

Le 12 août 2010, l'Est Républicain publiait les chiffres de l'eau pour la commune de Besançon et annonçait une consommation pour cette ville de 118 000 habitants de 140 litres d'eau par jour et par habitant ; Braillans « peut » donc se satisfaire de son résultat pour l'année 2009/2010 qui est de 108 litres d'eau par jour et par habitant. Avec quelques économies supplémentaires, ce résultat pourrait descendre en dessous de la barre des 100 litres. Au total, ce sont 6 383 m³ d'eau qui ont été facturés pour cette période aux Braillanais, soit un débit de 17 700 litres par jour, avec des pics comme pour la semaine du 26 juin au 3 juillet dernier, avec une absence de précipitations et une moyenne de température de 22°C, de 34 000 litres par jour.

- Problèmes récurrents concernant l'eau :

- Une pression d'eau insuffisante a été relevée dans la partie basse du village surtout au plus chaud de l'été ; une modification a été apportée fin août sur le limiteur de pression en amont de la zone concernée ; ce problème devrait donc s'estomper.
- Outre la dureté inévitable de l'eau, compte-tenu de la région karstique dans laquelle nous nous trouvons, on constate la présence de particules calcaires dans l'eau, notamment dans certaines zones du village. Ce qui nous laisse penser que la bache du surpresseur a besoin d'être nettoyée ; plusieurs offres pour cette prestation sont en cours d'étude. Nous en profiterons pour procéder à une purge du réseau ; la distribution d'eau sera donc perturbée une demi-journée durant l'automne.

- Les dernières informations :

- 1- Pression retrouvée dans la partie basse, grâce à l'opiniâtreté des Adjointes, qui ont trouvé et résolu le problème : formation d'un bouchon calcaire dans un filtre en amont du régulateur de pression.
- 2- La bache du surpresseur sera nettoyée par la Société Véolia le 27/10/2010.

L'ASSAINISSEMENT :

Le schéma directeur d'assainissement de la commune, établi en 2001 préconise l'installation de systèmes de type « Assainissement autonome ou collectif ». Cela signifie que toutes les maisons, au regard de la réglementation (circulaire de 1999) doivent être équipées d'un ensemble comprenant une fosse toutes eaux derrière laquelle se trouve un dispositif de filtration des eaux résiduelles dont la capacité dépend de l'importance de l'habitation.

Tous les immeubles devront être aux normes pour 2015. Cette exigence s'accompagne d'une surveillance des dispositifs en place par la commune au moyen d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Toutes ces mesures ne sont pas sans incidences financières, mais pour l'heure, elles n'ont trouvé aucune traduction fiscale (ni sur votre feuille d'imposition locale, ni sur votre facture d'eau).

Pour éviter que le prix de l'eau (actuellement 0.93 €/m³) devienne prohibitif, il importe de trouver un moyen qui évite le rejet des polluants. Pour cela, le traitement

« à la source » paraît le plus adapté, c'est-à-dire la vidange régulière des fosses septiques ou toutes eaux.

Par expérience, nous savons que, les vidanges réalisées, le sont plus par obligation (colmatage), que par prévention ou précaution. De la sorte, ces opérations qui devraient avoir lieu tous les 4/5 ans pour garantir un bon fonctionnement et éviter tout rejet solide dans la nature, sont généralement réalisées entre 10 et 20 ans.

Aussi, pour éviter à chacun de gérer ce type d'entretien et garantir un bon fonctionnement du dispositif d'assainissement, je proposerai au Conseil Municipal, de mettre en place une redevance complémentaire au prix de l'eau, qui permettra à la commune de gérer cette problématique de vidange des fosses par le biais d'un marché public.

Dans l'immédiat, il m'est difficile de vous donner le montant de cette redevance qui inclura le coût de vidange des fosses, et celui de la surveillance des installations, et dont le montant variera en fonction, notamment, de la fréquence des nettoyages.

A priori, ce système devrait satisfaire chacun d'entre nous dans la mesure où le coût de la vidange serait dilué dans les factures d'eau, et le souci de l'opération serait à la charge de la commune qui garantira ainsi une régularité du nettoyage, et de la sorte des rejets quasi nuls dans notre environnement.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE : [brailans.fr](http://www.brailans.fr)

Toute l'équipe municipale est heureuse de vous accueillir sur le nouveau site internet de Braillans, adresse : <http://www.brailans.fr/>.

Aujourd'hui, ce site comporte plus de 30 pages. Vous y trouverez différentes informations sur la commune et sur les associations, des renseignements pratiques, les compte-rendus du Conseil Municipal et toute l'actualité communale. N'hésitez pas à vous servir de cet outil pour vous informer sur la vie communale. Une rubrique est réservée à tous les habitants qui veulent développer un sujet qui leur tient à cœur. (info : nonnotte.thierry@wanadoo.fr)

Si vous le souhaitez, vous pouvez être informé par mail de chaque nouvel article qui paraît sur le site par le biais d'une liste de diffusion. Pour adhérer à cette liste, il vous suffit d'en faire la demande par mail à mairie.brailans@orange.fr, actuellement 25 foyers sur 61 de la commune sont sur la liste de diffusion.

On pourrait imaginer, dans un avenir proche et dans une perspective de développement durable que les informations communales (Echo Braillanais, note des manifestations communales et du Comité des Fêtes...) puissent être diffusées par mail aux foyers qui auront intégré cette liste de diffusion et qui en auront fait la demande. Pour les autres, la distribution resterait classique papier dans les boîtes aux lettres.

COMPTE-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Depuis début 2010, le Conseil s'est réuni à 6 reprises pour prendre les décisions relevées dans les extraits joints en annexe.

Comité de Rédaction : Madeleine LOUP
Alain BLESSEMAILLE
Thierry NONNOTTE

COMITE DES FETES DE BRAILLANS

Une nouvelle association a vu le jour le 12 février 2010, le « Comité des fêtes de Braillans » créé à l'occasion de la bourse aux livres qui s'est déroulée les 12, 13 et 27 mars dernier.

Selon les statuts, tous les habitants de Braillans sont membres de cette association (personne n'ayant manifesté son opposition) avec un Conseil d'Administration composé au départ des 10 membres suivants:

-une présidente : Madeleine LOUP, un vice président Thierry NONNOTTE; une trésorière : Maryline TODESCHINI, une secrétaire Aurélie BUGNON, une trésorière adjointe : Marie-Christine MARCAND, une secrétaire adjointe: Françoise BORSOTTI, et 4 membres actifs : Gérard et Mireille CUENOT, Agnès RUAUD et Emmanuelle MARCOUX.

La Bourse aux livres a permis un échange fructueux d'ouvrages dans la convivialité et a rassemblé 25 vendeurs et 40 acheteurs.

L'Assemblée Générale du 25 mai nous a permis d'accueillir un nouveau membre dans notre Conseil d'Administration, Céline Grosjean.

Nous remercions tous les courageux qui ont participé aux festivités du 19 juin, bravant une météo digne de fin novembre, et sont venus ainsi nous encourager tout en s'amusant avec les divers jeux en se réconfortant avec des boissons et des saucisses chaudes. Le bénéfice de 252€ sera très utile pour les prochaines manifestations.



Le soleil était au rendez-vous du 11 septembre, chaussés de baskets et casqués pour les cyclistes, tout le monde s'est retrouvé à midi aux Grandes Baraques pour un repas tiré du sac.

Les 65 participants à ce repas champêtre ont particulièrement apprécié l'apéritif offert par la mairie de Braillans

Profitant du soleil et de l'environnement Robin BUGNON s'est élancé et a fait ses premiers pas....Tout un symbole.

Nous lançons une invitation au Père Noël, en espérant que notre message trouvera un écho favorable.

Pour la fin de l'hiver prochain nous songeons à organiser un défilé de Carnaval

Toutes vos suggestions seront les bienvenues et nous permettrons de contribuer à la convivialité du village.

Tous les membres du Conseil d'Administration